



**ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE  
L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE  
LAUSANNE**

Case Postale 44, EPFL, CH - 1015 LAUSANNE

TELEPHONE: 021 - 693 47 77 TELEFAX: 021 - 693 47 80

## **Assemblée générale de l'ACIDE**

### **Procès-verbal du 25 mai 1999**

**Président :** Lyesse Laloui

**Présents :** 17 membres

Le président ouvre la séance en précisant que cette assemblée fête le quinzième anniversaire de l'ACIDE.

#### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 1998**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est approuvé sans commentaire.

#### **2. Rapport d'activité du comité**

Le président effectue une lecture du rapport d'activité du comité en passant par les points suivants:

- 1) participation du corps intermédiaire dans les conseils de départements.
- 2) réponses aux procédures de consultation.
- 3) directives sur la direction des thèses de doctorat.
- 4) l'image de l'ACIDE .
- 5) bureau de conseil de carrière et de placement.

Concernant le bureau de placement, il précise que le résultat du rendez-vous du 21 mai, annoncé dans le rapport d'activité, de F. Moser avec Monsieur Jaccard, directeur des affaires académiques, était positif. Monsieur Jaccard a trouvé le projet intéressant. Il a proposé que l'ACIDE visite des structures de placement dans d'autres universités, afin de récolter plus d'informations. Il s'est dit prêt à prendre en charge les frais de ces déplacements.

Concernant les directives de direction de thèses de doctorat, un membre de l'assemblée demande si les membres du corps intermédiaire (CI) peuvent être directeur de thèse. Le président fait l'historique des modifications en précisant que pour les membres du CI une autorisation spéciale accordée par le directeur de formation est nécessaire pour qu'ils puissent officiellement diriger une thèse. Il a ajouté qu'actuellement 11% des thèses sont dirigées par les membres du CI.

#### **3. Statut du corps intermédiaire**

Jean-louis Staehli présente ce dossier et explique les efforts de la commission des chargés de cours de l'ACIDE ainsi que le comité depuis 1996. En effet, ces deux instances oeuvrent pour l'établissement de plans de carrières scientifiques à l'EPFL et l'introduction de titres reconnus au niveau international pour les membres du corps intermédiaire. M.Staehli présente un tableau du rapport du groupe de travail du CEPF sur le statut du CI. L'ACIDE n'est pas encore officiellement associée à ce groupe de travail mais espère y participer pour la suite des travaux. Un travail important reste à faire en ce qui concerne le corps intermédiaire senior. La commission des chargés de cours de l'ACIDE a préparé un document concernant les titres. Le président remercie la commission des chargés de cours et émet le vœu que d'autres chargés de cours participent aux travaux de cette commission. Un membre de l'assemblée demande si les dénominations proposées dans le rapport du groupe de travail du CEPF sont liées aux classes de salaire. Le président répond que des travaux dans cette direction sont en cours au sein de l'Ecole.

#### **4.Rapport d'activité des délégués**

Les délégués dans les commissions de presse et information, des bourses, des bibliothèques, disciplinaire sont absents. Les rapports des délégués à la commission d'enseignement, d'éthique et de presse et information sont disponibles au secrétariat de l'ACIDE.

Commission d'éthique : Mme Chantal Doré explique que la commission s'est réunie deux fois au cours de l'année. La direction ne s'est pas encore prononcée sur la charte d'éthique mais celle-ci a été mentionnée lors de la journée magistrale. Les statuts de la commission d'éthique sont toujours en suspens.

Commission d'enseignement : M.Daniel Stahl présente son rapport.

Il a participé aux sept séances de la commission d'enseignement. Les différents sujets traités ont été les suivants:

- passage à la notation sur 6.
- passerelle HES-EPFL
- discussion des plans d'études et règlements 1999/2000 des sections.
- révision de la procédure de la conférence des notes.
- formation en sciences de base.

Sur la question de la passerelle HES-EPFL, une discussion animée a eu lieu. En effet, le règlement du raccordement a changé. Selon deux membres de l'assemblée, le niveau de formation des HES n'est pas suffisant en analyse mathématique et en physique. Jusqu'à présent, des cours de raccord étaient offerts, permettant aux candidats venant d'une HES de combler leurs lacunes et de poursuivre leurs études sans problèmes à L'EPFL. Selon le nouveau règlement cette possibilité n'existe plus.

#### Assemblée d'Ecole

MM. Daniel Stahl, Lyesse Laloui et Romain Boichat, trois des quatre délégués du CI à l'assemblée d'Ecole sont présents.

Monsieur R. Boichat rapporte que cette assemblée a discuté essentiellement des questions suivantes :

- Participation du corps intermédiaire dans des conseils de départements
- Mandats de prestations
- Création d'un département de systèmes de communication

#### **5. Questions financières**

##### **a) Comptes annuels 1998**

F.Moser présente les comptes de l'Association au 20 mai 1999 approuvés par les vérificateurs:

- Téléjob : aucun changement par rapport à 1998;
- Acide : Un déficit de Fr. 1687.25 par rapport au 12 mai 1998 (le bilan est à disposition au secrétariat de l'ACIDE).

**b) Rapport des vérificateurs** : les vérificateurs proposent l'acceptation des comptes et décharge le caissier et le comité.

**c) Budget 1998**: le budget (à disposition au bureau de l'ACIDE) est présenté par F.Moser.

**d) Approbation des comptes 1998 et du budget 1999**

Les comptes 1998, le rapport des vérificateurs, ainsi que le budget sont acceptés par l'assemblée.

## 6. Elections

**a) du comité :**

Une démission est enregistrée : Nathalie Chèvre arrivant en fin de thèse quitte le comité. Un nouveau comité est élu. Chantal Doré, Pierre Bonhôte, Lyesse Laloui, et Jean Louis Staehli sont élus à l'unanimité. Le comité reçoit le mandat de l'assemblée pour continuer ses recherches pour trouver de nouveaux membres.

**b) du président** : Lyesse Laloui ne désire pas se représenter à la présidence de l'Association pour des raisons professionnelles. Jean-Louis Staehli est élu à l'unanimité.

**c) des délégués :**

- bourses : à repourvoir
- disciplinaire : Marc-André Dupertuis et Pierre André- Haldi (membres), Jacques-Edouard Moser et Lyesse Laloui (suppléants)
- enseignement : Daniel Stahl
- information : Dominique Python et Philippe Rochat
- éthique : Chantal Doré et Marc-André Dupertuis
- bibliothèques : Max Hongler (M. Hongler a démissionné depuis l'Assemblée et ce poste est à repourvoir)
- Vérificateur s des comptes: Nathalia Hasler. Le comité doit trouver une deuxième personne.

## 7. Les nouveaux statuts

Le projet des nouveaux statuts est présenté par Pierre Bonhôte. Les commentaires d'un membre (reçus par e-mail) concernant deux points du projet sont également présentés à l'assemblée. Un membre de l'Assemblée relève quelques points qui peuvent poser des problèmes, notamment en éventuelle contradiction avec le code civil. Des propositions de corrections sont faites. Un membre de l'Assemblée propose que les post-docs soient ajoutés à la liste des personnes pouvant faire partie de l'Association. Le projet des nouveaux statuts est approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes:

Art.1 Lausanne au lieu de Lausenne.

Art.10 L'AG est convoquée par le Comité, sur l'initiative de celui-ci, ou à la demande d'un dixième des membres au moins de l'Association; dans ce dernier cas, l'AG doit être convoquée dans le mois qui suit la demande. L'AG doit être réunie au moins une fois par année. La convocation est adressée à tous les membres, par écrit, avec mention de l'ordre du jour, 15 jours au moins avant la date de l'assemblée.

<sup>2</sup> L'AG ne peut statuer que sur les objets prévus à l'ordre du jour. En cas d'urgence, le comité peut porter un sujet à son ordre du jour au moins 5 jours à l'avance et il doit en informer les membres.

Art.18 Font partie du comité 5 à 7 membres comprenant:

Le président

Le vice-président

L'administrateur de l'association

Les membres du comité à l'exception de l'administrateur sont élus par l'AG.

annexe 1. ajouter post-doctorant

La séance est levée à 14h00, les discussions se poursuivent pendant qu'un verre d'amitié est servi.

25 juin1999/F. Moser